



Les dons  
planifiés...

Quand le cœur voit loin !



Jean-Philippe Bernard, FCSI<sup>MD</sup>, CIM<sup>MD</sup>

Conseiller en gestion de patrimoine

Gestionnaire de portefeuille



FINANCIÈRE  
BANQUE NATIONALE  
GESTION DE PATRIMOINE

GRUPE  
FINANCIER

BERNARD

# Sujets abordés

1. Qu'est-ce qu'un don planifié ?
2. Pourquoi planifier un don ?
3. Qui sont
  - › Les donateurs
  - › Les organismes de bienfaisance
4. Les donateurs
5. Les différentes formes de dons
6. Conclusion
7. Période de questions



# Qu'est-ce qu'un don planifié ?



« Un don planifié est l'aboutissement d'un processus de planification de dons de bienfaisance, immédiats ou futurs, qui reflète les désirs et les objectifs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien. »

L'Association canadienne des professionnels en dons planifiés.

Bref, tout don qui a fait l'objet d'une planification financière, fiscale ou successorale.

# Pourquoi planifier un don ?

**La planification d'un don est d'abord et avant tout un geste du cœur.**

## Pour vous, le donateur c'est :

- › La conviction d'aider une cause importante
- › Le souhait de faire une action qui vous survivra
- › L'engagement sociétal
- › La reconnaissance envers un organisme
- › La participation à la réalisation d'un avenir meilleur

Une façon d'intégrer les dons de bienfaisance à sa planification financière, fiscale et successorale de façon à réaliser vos objectifs philanthropiques tout en bénéficiant des avantages fiscaux et financiers auxquels vous avez droit.

# Les dons et l'impôt

« Si vous faites un don d'argent ou d'autres biens à certains établissements et que ceux-ci ont délivré des reçus officiels, vous avez droit à des crédits d'impôt non remboursables fédéral et provincial au moment de produire votre déclaration. »

Arc.gc.ca

| Taux applicable | Fédéral % | Québec % | Crédits d'impôt combinés (maximum) |
|-----------------|-----------|----------|------------------------------------|
| Premiers 200 \$ | 15,0 %    | 20,0 %   | 32,53 %                            |
| Excédent        | 29,0 %    | 24,0 %   | 48,22 %                            |

Il faut soustraire l'abattement du Québec (16,5 % à ces montants)

Pour les couples, il y a avantage fiscal à regrouper tous les dons sur un même rapport d'impôt pour bénéficier de l'écart de 14 % entre les 2 tranches de crédit.

## Moment choisi :

- › Du vivant
- › Au décès

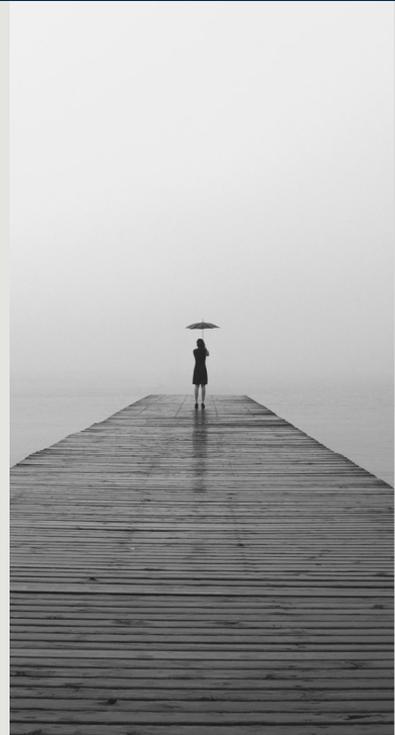
# Limite annuelle du don admissible

## Don de son vivant

- › Le particulier peut inscrire, à titre de don, un montant total allant jusqu'à 75 % de son revenu net de l'année en cours
- › Un couple peut combiner les dons et réclamer les crédits d'impôt sur une seule déclaration fiscale
- › Les dons peuvent être réclamés dans l'année où le don est fait et dans les 5 années suivantes.

## Don fait au décès

Le particulier peut inscrire, à titre de don, un montant total allant jusqu'à 100 % de son revenu net, et ce, l'année de son décès ainsi que l'année précédente (si excédent)



# Pour l'organisme

Les dons planifiés ont des retombées concrètes et durables. Ils permettent aux organismes de bienfaisance de bénéficier du financement à long terme dont ils ont besoin pour dispenser les services nécessaires au maintien et au développement de la qualité de vie de leurs communautés respectives.

## Les dons planifiés pour les organismes c'est :

Une façon de solliciter des ententes financières non traditionnelles auprès de donateurs qui fourniront des rentrées de fonds stables et prévisibles.



**Si tous les adultes au Canada  
faisaient leur testament  
en prévoyant un legs de 100 \$  
à un organisme de bienfaisance,  
ceux-ci recevraient des milliards  
de dollars en don chaque année !**



# Qui sont les donateurs

## Ceux qui

**Ont accumulé un patrimoine et ont un intérêt pour les avantages fiscaux**

### Désire

- › obtenir une visibilité, une forme de reconnaissance
- › commémorer la mémoire de quelqu'un
- › assurer la pérennité de quelqu'un ou d'un organisme

### Désirs philanthropes

- › volonté de faire du bien, d'aider les moins fortunés en faisant bénéficier leur milieu et / ou partager sa réussite avec la communauté

**Célibataire sans famille immédiate**

### Couples mariés

- › sans enfant ou avec enfants ayant réussi financièrement

**Les propriétaires d'entreprises privées**

### Les sociétés :

- › Banque Nationale en 2009 : 6 900 000 \$

# Les organismes de bienfaisance



Pour faire l'objet d'un traitement fiscal spécial, le don doit être fait à un organisme de bienfaisance **enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC)**, ce qui lui permet d'émettre des reçus pour l'impôt.

Le donateur tire donc un avantage fiscal de ses dons.



**Plus un don planifié est structuré,  
plus son impact est important.**

**Il est donc important de connaître  
les règles fiscales qui s'appliqueront.**



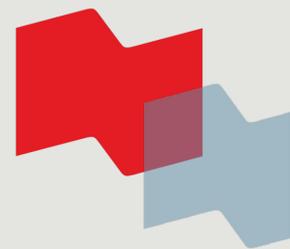
# Comment planifier un don ?

## 1. À quel organisme donner ?

- › Pensez à un organisme de bienfaisance ou à une cause à laquelle vous aimeriez accorder votre soutien.
- › Il se peut que vous ou une autre personne que vous connaissez avez bénéficié des services d'un organisme en particulier.

## 2. Quel sera l'objectif du don ?

- › Renseignez-vous sur l'organisme de votre choix.
- › Quelles sont sa mission et les réalisations, quelles sont les possibilités de faire un don et en quoi votre don peut lui permettre de continuer à atteindre ses objectifs.



# Comment planifier un don ?

suite

3. Évaluer votre bilan personnel
4. Consultez un conseiller financier
5. Si vous le désirez, informez l'organisme bénéficiaire et vos proches de votre décision



# Les formes de dons

## Il existe une grande variété de formes de dons

| Don immédiat — Utilisation immédiate      | Don différé — Utilisation ultérieure                |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Don en espèce<br>Titres cotés en bourse   | Don testamentaire                                   |
| Don en nature<br>Titres, Immeuble, etc... | Don de police d'assurance-vie<br>(Payable au décès) |
| Assurance-vie<br>(Valeur de rachat)       | Don assorti d'une rente viagère                     |
| Don de bien culturel                      | Fiducie de bienfaisance                             |
|                                           | Fondations                                          |

# Le don au fil de l'âge...

**Votre style de vie et votre situation financière évoluera avec le temps. Il en va de même de votre façon de donner.**

## Les jeunes adultes

- › Don en espèces et participation (ressources limitées, dons spontanés)
- › Don mensuel

## Les adultes mûrs

- › Don d'une assurance-vie
- › Don d'actions cotés en bourse

## Les retraités

- › Don testamentaire
- › Don de montants accumulés dans un régime de retraite
- › Don d'un bien immobilier
- › Rente de bienfaisance et don d'intérêts résiduels



# Dons en espèce

- › Peuvent être faits tout au long de la vie souvent dans le cadre des campagnes annuelles, commandites, ...
- › Peuvent aussi prendre la forme de dons généraux inclus dans le testament.

| Avantages – Organismes                                                                                                           | Avantages – Donateurs                                                                                                                                                                     | Actifs admissibles                                                                                                                                     | Donateurs – types                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>› Possibilité d'utilisation immédiate</li><li>› Liquidité</li><li>› Aucun risque</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Reçu pour la totalité du montant</li><li>› Transaction simple et aucun frais</li><li>› Satisfaction de voir le don servir immédiatement</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Montant en espèces</li><li>› Chèque</li><li>› Carte de crédit</li><li>› Contributions pré-autorisées</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Tous ceux (sans égard à l'âge) qui ont les moyens de donner un montant et de renoncer aux intérêts qu'il produirait</li></ul> |

# Exemple — Le donateur souhaite faire un don de 10 000 \$

- › Le gouvernement a rendu particulièrement intéressant le don d'actions cotées en bourse **en éliminant l'imposition du gain en capital.**
- › L'opération consiste généralement en un simple transfert électronique d'actions, réalisés par un conseiller.
- › **Avantages :** obtention immédiate d'un reçu pour don équivalant à la juste valeur marchande (JVM) des actions.

# Exemple — Le donateur souhaite faire un don de 10 000 \$

|                                         | <b>Option 1<br/>Don de 10 000 \$<br/>Produit de la vente des actions</b> | <b>Option 2<br/>Don des actions</b> |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Produit de la vente                     | 10 000 \$                                                                | 10 000 \$                           |
| Gain en capital                         | 8 000 \$                                                                 | 8 000 \$                            |
| Gain imposable<br>(50 % de 8 000 \$)    | 4 000 \$                                                                 | 0                                   |
| Impôt sur le gain<br>(45 % de 4 000 \$) | - 1 800 \$                                                               | 0                                   |
| Crédit d'impôt<br>(45 % de 10 000 \$)   | 4 500 \$                                                                 | 4 500 \$                            |
| Gain d'impôt<br>4 500 \$ - 1 800 \$     | 2 700 \$                                                                 | 4 500 \$                            |
| Coût du don                             | 7 300 \$                                                                 | 5 500 \$                            |

| <b>Juste valeur<br/>marchande des actions</b>    | <b>10 000 \$</b> |
|--------------------------------------------------|------------------|
| Prix de base des actions                         | 2 000 \$         |
| Taux d'imposition<br>(taux combiné hypothétique) | 45 %             |
| Reçu pour don                                    | 10 000 \$        |
| Crédit d'impôt (45 %)                            | 4 500 \$         |

# Le donateur souhaite faire un don de 10 000 \$

suite

| Avantages – Organismes                                                                                                                                                      | Avantages – Donateurs                                                                                                                                                                         | Actifs admissibles                                                                                                                                                       | Donateurs – types                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>› Utilisation immédiate</li><li>› Liquidité</li><li>› Faible risque</li><li>› Opération généralement simple et peu coûteuse</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Reçu pour la juste valeur marchande</li><li>› Aucun impôt sur le gain en capital</li><li>› Satisfaction de voir le don servir immédiatement</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Actions</li><li>› Obligations</li><li>› Parts de fonds communs</li><li>› Parts d'un régime d'actionnariat des employés</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Détenteurs (de tout âge) de titres admissibles qui ont les moyens de renoncer à ces titres et aux intérêts ou dividendes qu'ils produiraient</li></ul> |

# Police d'assurance-vie

## Donner un contrat d'assurance vie existant :

- › Si vous n'avez plus besoin de la protection offerte par votre police d'assurance vie, vous pouvez en céder la propriété à un organisme de bienfaisance, tout en continuant à payer les primes, s'il y a lieu.
- › Pour faire un don de police d'assurance vie, il suffit que vous nommiez un organisme de votre choix comme bénéficiaire. Vous avez ainsi le contrôle sur la police et l'organisme recevra le produit de l'assurance après votre décès.

## Souscrire un nouveau contrat d'assurance :

- › Si vous désirez faire un don important mais que vos ressources actuelles sont modestes, vous pouvez acheter une police d'assurance vie pour en faire ensuite la cession à un organisme de bienfaisance. Chaque prime payée donne droit à un reçu pour don équivalant du montant.

# Fiscalité d'un don d'assurance vie

## **Le donateur est propriétaire de la police :**

- › Reçu d'impôt à son décès

## **L'organisme est propriétaire de la police :**

- › Reçu d'impôt du montant des contributions annuelles

Le moment où le donateur veut utiliser son reçu d'impôt définira  
qui sera propriétaire de la police d'assurance

# Don par legs testamentaires

**Le don testamentaire est le don le plus populaire au décès.**

**Il est simple à effectuer :**

- › Le donateur n'a qu'à inscrire une clause dans son testament qui stipule qu'il fait un don à une ou des fondations à son décès.

| Avantages – Organismes                                                                | Avantages – Donateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Actifs admissibles                                          | Donateurs – types                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Promesse de don portée au testament pourvu que le libellé du legs ne soit pas modifié | <ul style="list-style-type: none"><li>› Satisfaction de faire une promesse de don</li><li>› Le don peut être modifié en tout temps</li><li>› Reçu à utiliser lors de la production de la dernière déclaration de revenus</li><li>› Peut réduire d'une façon significative les impôts à payer par la succession</li></ul> | Espèces, titres, biens immobiliers, biens meubles corporels | Tous (sans égard à l'âge) mais surtout les personnes plus âgées n'ayant aucun ou que peu d'héritiers |

# Immobilisations

## Biens à usage personnel

- › Biens meubles déterminés (tableaux, timbres monnaie, etc...)
- › Chalet



# Immobilisations

suite

- › Vous pouvez faire don de votre propriété immédiatement et bénéficier sur-le-champ d'un crédit d'impôt ou en conserver l'usage de votre vivant en établissant un don différé à une fondation.
- › Vous pouvez aussi en conserver l'usage votre vie durant en faisant don de la propriété à un organisme sous forme de fiducie résiduaire de bienfaisance et ce faisant, bénéficier d'un crédit d'impôt pour la portion caritative du don.

## Avantage pour le donateur :

- › Reçu pour don équivalant à la JVM de la propriété

# Immobilisations

suite

| Avantages – Organismes                                                                                                                                                                                                                                      | Avantages – Donateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Actifs admissibles                                                                                                                                    | Donateurs – types                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>› Produit disponible dès la vente du bien</li><li>› Possibilité de conserver et d'utiliser le bien</li><li>› Don potentiellement difficile à administrer en raison de l'évaluation et des frais d'entretien</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Reçu pour la juste valeur marchande (évaluation indépendante obtenue par l'organisme)</li><li>› 50 % du gain en capital imposable (exemption totale d'impôt si le bien est la résidence principale du donateur compensé par un crédit d'impôt pour don</li></ul> | <b>Biens immobiliers :</b><br>résidence principale, résidence secondaire et propriété locative, d'une ferme, terrain viabilisé à vocation commerciale | Propriétaires (surtout de plus de 50 ans) d'une résidence principale ou d'un bien de placement n'ayant plus besoin du bien ou du produit de sa vente) |

# Don d'une œuvre d'art



## Le don d'œuvres d'art peut s'avérer une stratégie gagnante

- › Si vous donnez une œuvre d'art à un organisme de bienfaisance, vous avez droit à un crédit d'impôt, à condition que l'organisme aliène cette œuvre d'art dans l'année du don ou dans les cinq années suivantes.

## Don à une institution muséale québécoise

- › Si vous donnez une œuvre d'art à un musée situé au Québec ou à une institution muséale reconnue, le montant du crédit sera le montant du don multiplié par 125 %.

# Don à l'aide d'une rente

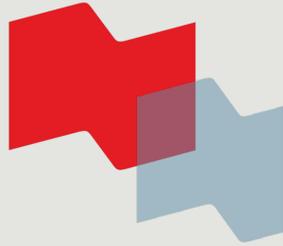
- › Est un don d'argent ou d'autres biens en échange d'un revenu garanti à vie ou pour une période déterminée.
- › La rente viagère est un instrument financier qui peut s'avérer fort intéressant dans le cadre d'un don planifié.
- › Les rentes peuvent permettre à des donateurs d'âge mûr d'effectuer des dons de leur vivant sans pour autant compromettre leur sécurité financière.



# Rente viagère

## En retour d'une somme d'argent donnée

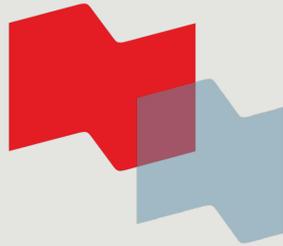
- › L'organisme verse au donateur une rente jusqu'à son décès
- › C'est un capital cédé définitivement et irrévocablement
- › Le montant de la rente dépend évidemment de l'ampleur du capital mais aussi des probabilités qu'elle soit versée longtemps.
- › Les rentes viagères de bienfaisance sont prescrites
- › Par contre, comme une rente viagère d'assureur vie, un couple peut acheter une rente réversible, c.-à-d. qui continue à être versée au conjoint survivant si le crédientier décède.
- › Lorsque vous achetez une rente viagère de bienfaisance, vous recevez pour l'année du don, un reçu aux fins de l'impôt pour un minimum de 20 % du capital décès.



# Rente de bienfaisance

**Est-ce qu'on s'embarque dans la rente de bienfaisance...  
peu d'organismes le font mais peut-être faut-il dire que cela existe ?**

- › Le reçu est toujours égal au capital versé moins le coût d'une rente similaire émise par un tiers indépendant donc une compagnie d'assurance vie.
- › Le taux de la rente de bienfaisance est généralement plafonné à 10 %.
- › En cédant 100 000 \$ il toucherait donc une rente annuelle de 10 000 \$.  
Si une rente de 10 000 \$ sur le marché lui coûte 70 000 \$ il reçoit donc un reçu d'impôt de 30 000 \$



# Don assorti d'une rente

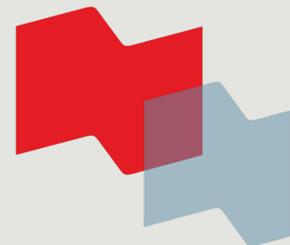
|             | Avantages – Organismes                                                                                                               | Avantages – Donateurs                                                                                                                                                       | Actifs admissibles                                                              | Donateurs – types                                                                                                        |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Auto-assuré | <ul style="list-style-type: none"><li>› Don irrévocable du solde du capital après les paiements requis</li></ul>                     | <ul style="list-style-type: none"><li>› Prestations garanties à vie, la totalité ou presque étant libre d'impôt</li><li>› Reçu pour la portion de la contribution</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>› Espèces ou titres négociables</li></ul> | Donateurs plus âgées (surtout de 65 ans et plus) qui veulent bénéficier de la sécurité de prestation de revenu garanties |
| Réassuré    | <ul style="list-style-type: none"><li>› Don irrévocable de la contribution conservée après l'achat d'une rente commerciale</li></ul> |                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>› Espèces ou titres négociables</li></ul> |                                                                                                                          |

# Conclusion

## Enfin, pourquoi faire un don planifié ...

- › Parce que vous partagez les valeurs d'un organisme de bienfaisance
- › Parce qu'un don de charité planifié génère des avantages fiscaux.

Compte-tenu que chaque situation est unique et bénéficie d'un avantage fiscal, il est important de planifier cet exercice avec votre conseiller financier.



# Annexe

**Modèle de lettres  
pour vos donateurs**

# Rente de bienfaisance

[Prénom Nom]  
[Adresse]  
[Ville] [PV] [Code postal]

[Ville], le [jour mois année]

**Objet : La rente de bienfaisance, un outil puissant**

[Madame OU Monsieur OU Bonjour].

[Nom de l'organisme] demeure très reconnaissant à l'égard de votre générosité témoignée envers notre cause au cours des dernières années. Sachez que votre contribution permettra de [décrire mission de l'organisme].

Afin d'encourager votre engagement, nous jugeons important de vous faire part d'astuces financières susceptibles d'accroître le bénéfice de votre geste et ce en augmentant le rendement sur vos placements. À cet effet, la rente de bienfaisance s'avère être un outil puissant qui possède les avantages suivants :

- Un flot de revenu garanti et sécuritaire en grande partie exonéré d'impôt
- Un rendement supérieur à ce qu'il est actuellement possible d'obtenir grâce aux CPG et obligations
- Un reçu d'impôt pour la partie bienfaisance de la rente qui peut servir à demander un crédit d'impôt
- Un sentiment de satisfaction, car vous prêtez main-forte à [Nom de l'organisme]
- Vous n'avez pas à vous soucier de la gestion de ce placement

Afin d'évaluer si la rente de bienfaisance est pour vous, communiquer avec nous afin d'orienter votre réflexion. Nous avons accès à des experts financiers qui sauront vous accompagner dans cette démarche.

Merci d'avance pour votre générosité.

[signature]  
[Prénom Nom ]  
[Titre]  
[Nom de l'organisme]  
[Adresse]  
[Numéro de téléphone]

# Don de titres

[Prénom Nom]  
[Adresse]  
[Ville] [PV] [Code postal]

[Ville], le [jour mois année]

Objet : Le don de titres, un avantage fiscal.

[Madame OU Monsieur OU Bonjour],

[Nom de l'organisme] désire vous exprimer notre plus grande reconnaissance pour la générosité que vous avez témoigné envers notre cause au cours des dernières années. Grâce à votre contribution nous pourrions [décrire mission de l'organisme].

Afin d'encourager votre engagement, nous jugeons important de vous faire part d'astuces financières susceptibles d'optimiser fiscalement votre geste. À cet effet, sachez-vous que le don de titres pourrait vous faire économiser de l'impôt ? Voici plus de détails :

|                                    | Option 1<br>Don de 10 000\$<br>Produit de la vente des actions | Option 2<br>Don des actions |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Produit de la vente                | 10 000\$                                                       | 10 000\$                    |
| Gain en capital                    | 8 000\$                                                        | 8 000\$                     |
| Gain imposable (50% de 8 000\$)    | 4 000 \$                                                       | 0                           |
| Impôt sur le gain (45% de 4 000\$) | - 1 800\$                                                      | 0                           |
| Crédit d'impôt (45% de 10 000\$)   | 4 500\$                                                        | 4 500\$                     |
| Gain d'impôt (4 500\$ - 1 800\$)   | 2 700\$                                                        | 4 500\$                     |
| Coût du don                        | 7 300\$                                                        | 5 500\$                     |

\*Taux d'impôt à 45%. Crédit d'impôt de 45%

Si vous détenez des titres (actions) ou fonds dans un compte non enregistré, vous pourriez profiter d'une optimisation fiscale importante en donnant vos titres. Une discussion avec votre comptable ou conseiller en placement permettra de vous fournir plus d'information à ce sujet.

Merci d'avance de votre générosité et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information

[signature]  
[Prénom Nom ]  
[Titre]  
[Nom de l'organisme]  
[Adresse]

## Don d'un titre coté en bourse à la "nom de votre organisme"

Merci pour votre précieuse appui à "nom de votre organisme" en faisant don de titres. Le transfert des titres (actions, obligations et fonds communs de placement) est un processus simple grâce auquel vous pourriez réaliser des économies d'impôt considérables.

### 1. Renseignements sur le donateur

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

### 2. Renseignements sur le courtier

Nom de la firme \_\_\_\_\_  
Nom du courtier \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Prov \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_  
Télécopieur \_\_\_\_\_

### 3. Titres à transférer

Numéro de compte de provenance \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ parts de \_\_\_\_\_  
Quantité \_\_\_\_\_ description titre \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ parts de \_\_\_\_\_  
Quantité \_\_\_\_\_ description titre \_\_\_\_\_

### 4. Dépositaire des titres transférés en nature

Compte d'investissement de la "nom de votre organisme" N° # xxx-xxxx-x-x"  
Financière Banque Nationale

Code du courtier DTCN\*XXXX CUIDNBCS  
XXXX EUROCLEAR N° XXXXX XXXXX

\*Autorise ce transfert en guise de bienfaisance à la "nom de votre organisme".  
J'accepte que la "nom de votre organisme", ou son mandataire, communique avec mon courtier à des fins transactionnelles

Signature du donateur/solent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_  
Commentaires ou consignes supplémentaires : \_\_\_\_\_

### Votre reçu de don

- La valeur de votre reçu de don est calculée selon le cours de clôture des titres le jour où le dépositaire de la Financière Banque Nationale en accuse réception.
- Exception - Transferts en provenance d'une succession - Veuillez communiquer avec le représentant de la "nom de votre organisme" concernant l'évaluation des titres.

Logo de votre  
organisme

- 1) Veuillez remplir le présent formulaire. Les renseignements demandés sont nécessaires au transfert, au suivi ainsi qu'à l'émission de reçu.
- 2) Transmettez le présent formulaire à votre courtier. Votre courtier prendra les dispositions nécessaires pour le transfert des titres au compte d'investissement de la "nom de votre organisme". La "nom de votre organisme" ne peut pas amorcer le transfert. Si vous ne transigez pas avec un courtier, veuillez expédier directement le présent formulaire par télécopieur à votre institution de placement.
- 3) Envoyez une copie du présent formulaire au courtier de la Financière Banque Nationale (Jean-Philippe Bernard) Gestion des transferts de comptes 1010, rue De La Gauchetière Ouest Mezz. 100 Montréal (Québec) H3B 5J2 Télécopieur : 514 975 3819
- 4) Envoyez une copie du présent formulaire à la "nom de votre organisme" (eu demandez à votre courtier de le faire) afin que nous soyons en mesure d'émettre un reçu pour votre don.

"Nom de votre organisme"  
Directrice générale)  
Téléphone : xxx  
Cellulaire : xxx  
Courriel : xxx  
Télécopieur : xxx

Votre appui nous est précieux et nous vous remercions de tout cœur de nous aider à "mission de votre organisme"

Signature  
numérique

Le numéro d'enregistrement organisationnel de bienfaisance de "nom de votre organisme" est le "numéro de votre organisme"

Envoyez-nous un courriel pour recevoir la version modifiable Word  
olivier.babineaujacques@bnc.ca

# Don d'assurance-vie

[Prénom Nom]

[Adresse]

[Ville] [PV] [Code postal]

[Ville], le [jour mois année]

**Objet : Le don par assurance vie, un levier inestimable**

[Madame OU Monsieur OU Bonjour].

[Nom de l'organisme] demeure très reconnaissant à l'égard de votre générosité témoignée envers notre cause au cours des dernières années. Sachez que votre contribution permettra de [décrire mission de l'organisme].

Afin d'encourager votre engagement, nous jugeons important de vous faire part d'astuces financières susceptibles d'accroître le bénéfice de votre geste. À cet effet, savez-vous que le don d'une police d'assurance vie pourrait multiplier votre appui financier en un montant que vous n'auriez probablement pas été en mesure de faire de votre vivant? Voici les avantages du don d'assurance vie :

- don substantiel à un coût modeste;
- crédits d'impôt immédiats ou différés, selon l'option choisie;
- aucune incidence sur la valeur de votre succession;
- indemnités d'assurance-vie payées directement à [Nom de l'organisme]

Le don par assurance-vie devient donc un levier important dans votre stratégie de donation. Pour évaluer les différents types d'approches disponibles veuillez communiquer avec nous afin d'orienter votre réflexion.

Merci d'avance pour votre générosité.

[signature]

[Prénom Nom ]

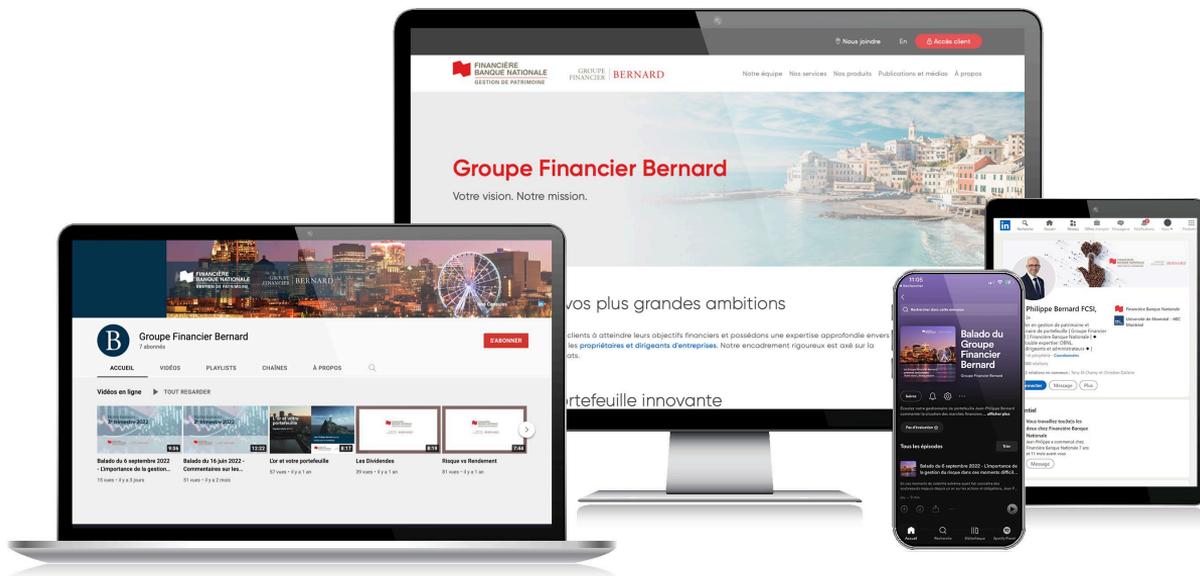
[Titre]

[Nom de l'organisme]

[Adresse]

[Numéro de téléphone]

# Restons en contact



 [groupebernard.ca](https://groupebernard.ca)

 Balado du Groupe Financier Bernard

 Groupe Financier Bernard

 Jean-Philippe Bernard



GROUPE  
FINANCIER | BERNARD

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX).